RESTRUCTURATION ET RENOUVELLEMENT DES AMENAGEMENTS INTERIEURS ET DE LA SCENOGRAPHIE DU PARCOURS DE VISITE

PHASE 1 – AMENAGEMENT DES BUREAUX ET RESERVES (NIVEAUX R+2 ET R+3)

Date limite de réception des offres : 12/06/2023 à 14h00

Rappel des dispositions de l'article 11 du règlement de la consultation :

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur les pièces constitutives du dossier de consultation, peuvent le faire par écrit au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres.

Les demandes doivent impérativement parvenir sur la plate-forme dématérialisée https://www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande ne sera traitée en dehors de cette voie de communication.

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (=la PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE.

I) Question en date du 22 mai 2023

- **Pouvez-vous nous dire si une visite est obligatoire ?**

Réponse : La visite du site est obligatoire et le certificat de visite devra être joint à l'offre du candidat. Les modalités de prise de rendez-vous sont précisées à l'article 10 du règlement de consultation.

II) Questions en date du 2 juin 2023

- **Nous souhaitons répondre à cet appel d'offre, cependant nous sommes en manque de temps pour pouvoir y répondre. Pouvons-nous avoir un report de délai complémentaire ?**

Réponse : En raison du calendrier prévisionnel prévu pour cette opération, il n'est pas possible de reporter la date limite de remise des plis.

- **Pour le lot 08A-08B CVC-Plomberie, compte tenu des poids et encombrements des équipements techniques CVC au R+3, est-il prévu l'ouverture de la toiture pour la mise en place de ces équipements dans le local au moyen d'un engin de levage ?**

Réponse : Il n'est pas prévu d'ouverture de la toiture. Le lot 01 de la phase 0, qui est en charge des installations de tout le chantier, va mettre en place deux lifts de chantier de 500kg pour accéder jusqu'au R+3. Sous réserve de l'étude d'exécution du lot 01 de la phase 0, la taille de la plateforme serait de l'ordre de 150x100cm. Le lot 08A-08B devra amener ses équipements en module compatible avec le lift de

chantier. A défaut, ce lot devra prévoir tous ses moyens de levage nécessaires à l'acheminement de ses équipements

III) Questions en date du 5 juin 2023

- **Lot 06 peinture. Q1 : Qui doit l'installation de chantier (base vie) ? Il y a-t-il un compte prorata, si oui de combien ?**

Réponse : La consultation en cours concerne la phase 1 de l'opération. L'installation de la base-vie est en cours par le lot 1 de la phase 0 (phase préalable à la phase 1)
La base-vie installée en phase 0 restera le temps de la phase 1 et de la phase 2.
Il n'y a pas de compte prorata prévu.